

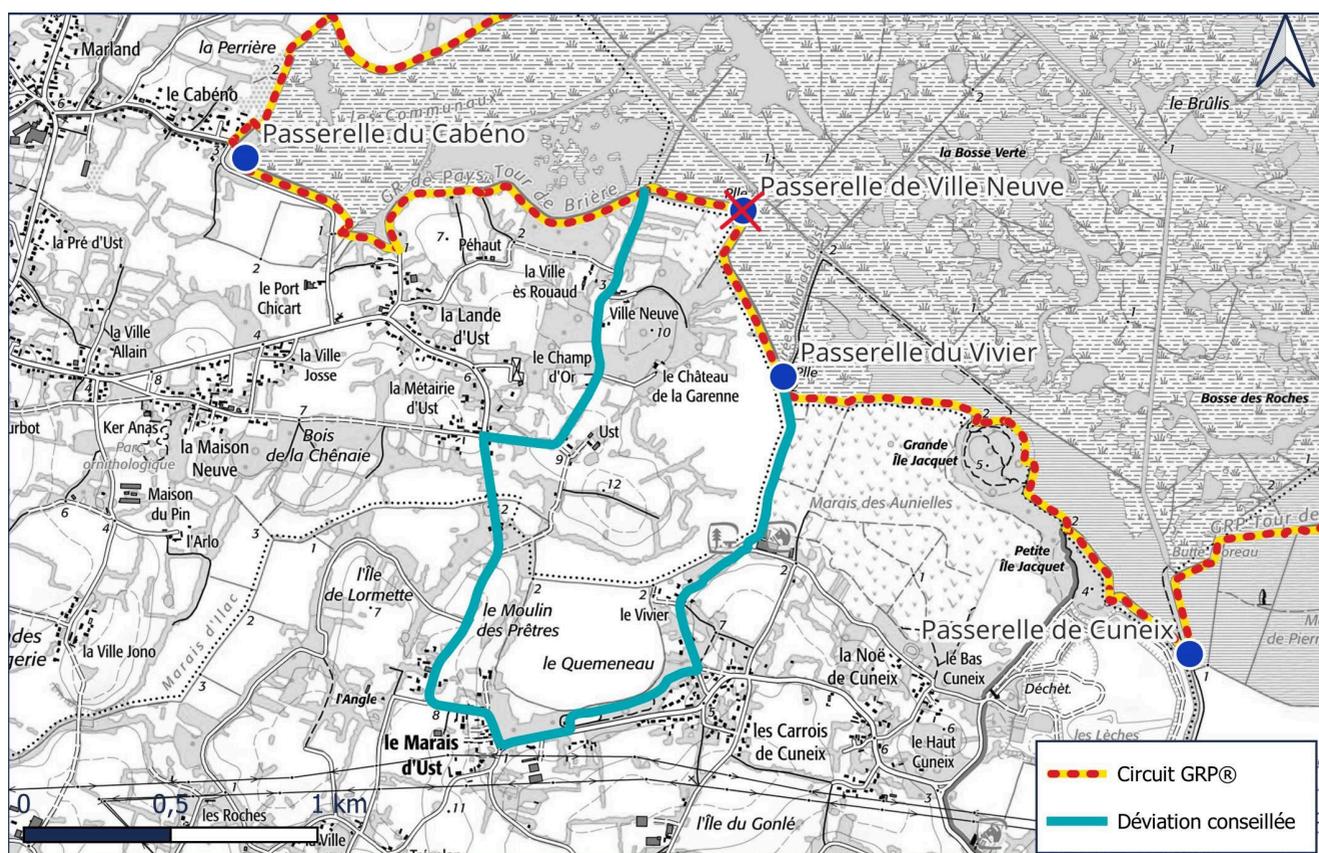
GR® de Pays TOUR DE BRIÈRE

Passerelle de Ville Neuve inaccessible

La passerelle de Ville Neuve située le long du GR® de Pays Tour de Brière (Saint-André-des-Eaux) est actuellement inaccessible.

Son franchissement est interdit. Le GR® est interrompu entre la passerelle du Vivier et le secteur de Ville Neuve.

Dans l'attente de la réalisation de travaux de réhabilitation, il est conseillé d'emprunter l'itinéraire de déviation suivant via le Marais d'Ust.



Merci de votre compréhension

